

L'association *Partageons les jardins* anime le réseau des jardins collectifs et individuels sur la région toulousaine et accompagne la création de jardins collectifs sur la région Midi Pyrénées. Elle rassemble différents acteurs engagés sur la thématique du jardin.

Elle participe au réseau national du *Jardin dans Tous ces Etats* animant la Charte nationale des jardins partagés (www.jardins-partages.org) et se réfère notamment aux travaux du Programme Autoproduction et Développement Social (www.padesautoproduction.net).

Partageons
les Jardins!

36 rue Bernard Mulé
31 400 Toulouse
www.partageonslesjardins.fr
ajc@partageonslesjardins.fr
06 87 37 81 67



LES JARDINS COLLECTIFS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

**Une réponse aux enjeux
de santé publique,
de cohésion sociale,
de développement durable
& de démocratie locale**

« En cultivant la terre, ce sont des solidarités nouvelles, les échanges, l'épanouissement personnel, le respect du monde du vivant, le bien-être que l'on irrigue, que l'on amende comme le terroir d'un nouveau développement durable et désirable. »

(Extrait de la Charte nationale des Jardins partagés)



Dans le cadre du Plan National Nutrition Santé, du Programme régional de lutte contre le surpoids et l'obésité et du Programme National pour l'Alimentation, coordonnés par l'ARS ⁽¹⁾ et la DRAAF ⁽²⁾ Midi Pyrénées, l'association Partageons les jardins propose aux collectivités **une sensibilisation et un accompagnement à la création de Jardins collectifs de développement social.**

Les Jardins collectifs de développement social sont des jardins privilégiant l'accessibilité des personnes les plus précarisées tout en garantissant la mixité des publics. Ils sont conçus, aménagés et gérés avec les usagers. De ce fait, ils peuvent prendre des formes différentes en incluant des parcelles individuelles et collectives.

Les Jardins collectifs de développement social répondent à des **objectifs** :

- de **santé publique** :
 - amélioration et diversification de l'alimentation
 - réduction des risques sanitaires liés au stress, à l'inactivité...
 - amélioration du cadre de vie
- de **cohésion sociale** :
 - création de dynamiques collectives et d'entraide
 - lutte contre l'exclusion
 - amélioration de la confiance et de l'autonomie personnelle
- de **développement durable** :
 - diffusion de pratiques éco-responsables (jardinage écologique, compostage...)
 - développement de la résilience et de la souveraineté alimentaire des territoires
- de **démocratie locale** :
 - implication des populations dans la vie du quartier et de la commune
 - développement du sens civique et d'une citoyenneté active

Pour maximiser les potentiels de développement social des jardins collectifs, ceux-ci nécessitent un accompagnement à la création ainsi qu'un suivi approprié.

Dans ce sens, **Partageons les jardins** propose aux collectivités et autres porteurs de projets :

- une **sensibilisation** aux enjeux et à la méthodologie des Jardins collectifs de développement social (intervention auprès d'élus, de techniciens...)

- un **accompagnement** des projets de jardins collectifs aux niveaux :

- du diagnostic (étude de faisabilité sociale, technique...)
- de la mobilisation des habitants (méthode du « porte à porte », réunion d'information...)
- du processus de concertation (animation de réunions de travail collectif)
- de la réalisation (conseil sur l'aménagement, la gestion...)
- du suivi (intervention de médiation et de dynamisation sociale en lien avec les acteurs locaux)

Cet accompagnement implique une collaboration étroite avec les services techniques et sociaux des collectivités.

⁽¹⁾ Agence Régionale de Santé

⁽²⁾ Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt